Lois et ordonnances

Notes

Sous le régime de Vichy, le parlement n’est pas consulté.

Il est généralement admis que les lois relèvent du gouvernement français tandis que les ordonnances émanent des autorités allemandes d’occupation.

À titre d’exemples :

- La loi du 3 octobre 1940 « portant statut des Juifs » définit la « race juive », selon le régime de Vichy, et répertorie les professions interdites aux Juifs.

À noter : il s’agit, en fait, d’un décret-loi, acte exécutoire émis par le maréchal Pétain.

- La loi du 2 juin 1941, édictée par Vichy, et portant statut des Juifs remplace la « loi » du 4 octobre 1940.

Toutefois, en l’absence d’un parlement, le terme « loi » est usurpé par le gouvernement pétainiste.

- Le 18 octobre 1940, une ordonnance (allemande) place sous séquestre les entreprises et les biens appartenant aux Juifs.

https://www.museemrjmoi.com/lois-et-ordonnances/